



Le directeur général d'Idélux a accepté de répondre à nos questions sur la création avortée d'une ASBL visant à éviter de plafonner les salaires. « Faux », résume Fabian Collard.

● **Interview :**
Philippe CARROZZA

Gros pavé dans la mare intercommunale d'Idélux jeté par nos confrères de TVLux sur leur site dès vendredi dernier et que nous avons relayé dimanche et lundi que cette info parlant de la création d'une ASBL chez Idélux pour « éviter le plafonnement des salaires des directeurs généraux. » Nous avons interrogé Fabian Collard, le directeur général d'Idélux, sur le sujet et il réfute toute accusation d'« entourloupe de quoi que ce soit » estimant avoir voulu jouer la « transparence absolue ».

**M. Collard, pourquoi une ASBL ?
Quel était son but ?**

Le décret prévoit que le type d'assurance groupe du patron d'une intercommunale doit être modifié. Actuellement, il est semblable pour tous les employés du groupe. Le mécanisme est simple : c'est 70 %

du traitement multipliés par 13 multipliés par le nombre d'années prestées divisés par 40. On retire ensuite la pension légale de la somme.

Quel rapport avec le décret ?

Il interdit à tous les directeurs généraux de Wallonie de continuer avec cette méthode. Maintenant, la formule c'est qu'on leur prélève une contribution définie, chaque mois, du montant de leur salaire. Cela alimente un fonds de retraite.

Et ?

Et le décret, dans un souci de bonne gouvernance interdit que quelqu'un dans une intercommunale gagne plus que le directeur général. Ce qui risque d'arriver si les adjoints restent eux, dans l'ancienne

formule d'assurance groupe, car les primes sont plus importantes en fin de carrière dans ce système.

Et la solution était alors la création d'une faïtière ?

Ce n'était pas au management de régler cela. Il ne peut être juge et partie. Les présidents des intercommunales ont mandaté M^e Maingain, c'est ce qui se fait de mieux en termes de droit du travail. Les présidents ont demandé à M^e Maingain qu'il fasse l'analyse de la situation et présente son plan au comité de rémunération. L'avocat a attiré l'attention sur un problème de contentieux qui risque d'arriver entre l'intercommunale et certains employés. C'est lui qui a

« Le problème ne se situe pas au niveau du plafond de rémunération puisque les directeurs sont bien en deçà. C'est faux de colporter de telles informations. »

Fabian COLLARD

suggéré de créer une ASBL.

corrections.

Pourquoi une ASBL ?

Une ASBL parce que c'est plus transparent. En faisant basculer dans le même système de pension tous les membres du comité de direction, on peut comparer tous les salaires et s'assurer que les adjoints ne gagnent pas plus que le directeur général, puisqu'on compare des rémunérations évoluant dans le même système d'assurance groupe.

Est-ce inédit cette manière ?

Non. D'autres intercommunales fonctionnent déjà comme ça. Le comité de rémunération, dont je ne fais pas partie, a trouvé l'idée d'une ASBL intéressante et s'est rendu chez la ministre De Bue qui s'y est montrée favorable dans un premier temps avant de changer d'avis même après avoir demandé à M^e Maingain d'apporter des

Pourquoi a-t-elle refusé ?

Je pense que l'idée de créer une nouvelle structure (cette ASBL) passe très mal en cette période où on vise justement à diminuer le nombre de structures.

Le problème reste entier alors ?

Oui, mais il ne faut pas baisser les bras. La ministre nous suggère de trouver une bonne formule qui respecte le contrat de travail, la bonne gouvernance et évite à l'intercommunale de devoir payer un jour des indemnités de rupture.

On sent les esprits échauffés dans le contexte actuel de gilets jaunes, de débat sur la carrière de Patrick Adam et de campagne électorale. Pensez-vous que ce soit le moment opportun pour créer cette ASBL ?

Si des personnes ont cru que le but de cette ASBL était de contourner les recommandations de bonne gouvernance et de dépasser le plafonnement des salaires, je comprends très bien leur colère. Mais il n'en est absolument rien. Nous restons bien en deçà de ce plafond. ■